

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 20 avril 2026

A 18h30 – Salle du Conseil Municipal

Présents :	Didier AUCHOIX, Alain BEDOS, Laurie BESSON, Thierry DELESCLUSE, Edouard DILLIES, Karim FERAH, Magali FERRAT, Emma LEON, Marie-Line LISI, Stella REYNAUD, Marie José RUIZ, Didier VILLEMUS
Excusés :	
Procurations :	Julia RIGAMONTI donne pouvoir à Magali FERRAT Morgane VERBE donne pouvoir à Alain BEDOS
Absents :	Alexandre HAYEK
Experts :	Betty ARTILLAN – Secrétaire Générale de Mairie (ne prend pas part au vote)

### ORDRE DU JOUR

L'an deux mille vingt-six, le 20 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Bastidonne, dûment convoqué par Madame la Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de **Madame Emma LEON, Maire** de la Commune de la Bastidonne.

#### 1. Vérification du quorum.

**Madame la Maire** procède à la vérification du quorum, 12 municipaux sont présents. Le quorum étant atteint. Mme la Maire annonce le pouvoir de Julia RIGAMONTI à Magali FERRAT, le pouvoir de Morgane VERBE à Alain BEDOS.

Madame La Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal à 18 h 38.

#### 2. Désignation du secrétaire de séance.

**Madame la Maire** procède à la désignation du secrétaire de séance et demande à l'assemblée s'il y a des volontaires. Monsieur Edouard DILLIES se propose.

Les membres du Conseil **approuvent à l'unanimité** la désignation d'Edouard DILLIES comme secrétaire de séance.

Elle rappelle, comme cela avait été fait lors du précédent Conseil Municipal, la présence de Mme Betty ARTILLAN, Secrétaire Générale.

Bien évidemment elle ne pourra pas prendre part au vote.

Madame la Maire demande si tout le monde a reçu la convocation et l'ordre du jour.

Madame la Maire explique que le point 16 ne sera pas soumis au vote à ce conseil mais à un prochain conseil, la commune étant toujours en attente d'éléments.

3. Vote du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2026.

Madame la Maire demande s'il y a des questions.

Le procès-verbal du 31 mars 2026 est voté à l'unanimité.

Décisions à prendre

4. Rapport 1 : Approbation du Compte Financier Unique communal 2025

Monsieur Alain BEDOS présente le rapport.

Il expose les motifs :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun entre l'ordonnateur et le compte public, remplissant les fonctions de « rendu des comptes ».

Le CFU 2025 dressé par Madame Emma LEON, Maire de La Bastidonne et par Madame Céline VENTURI, Comptable public, est présenté à l'assemblée :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	803 236,00	909 000,00	1 712 236,00
	Recettes réalisées (1)	B	525 240,49	969 789,93	1 495 030,42
	Restes à réaliser	C	100 941,71	0,00	100 941,71
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	403 123,69	1 394 023,69	1 797 147,38
	Dépenses réalisées (1)	E	269 774,58	876 663,49	1 146 438,07
	Restes à réaliser	F	123 462,52	0,00	123 462,52
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	255 465,91	93 126,44	348 592,35
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-400 112,31	485 023,69	84 911,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-144 646,40	578 150,13	433 503,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-22 520,81	0,00	-22 520,81
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-167 167,21	578 150,13	410 982,92

Il est présenté la synthèse du CFU (document Ma Com'une).

Après présentation du CFU 2025, Madame Emma LEON, Maire de La Bastidonne, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Monsieur Alain BEDOS, Président de séance, invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur le CFU 2025.

Visas

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** que Mme Emma LEON, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence du Conseil Municipal à M. Alain BEDOS, 1<sup>er</sup> adjoint, pour le vote du CFU,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- ▶ **APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 de la commune tel que présenté et l'arrêté des comptes 2025 ;
- ▶ **AUTORISER** Madame La Maire à signer tous les documents constituant le CFU 2025.

Avant de soumettre au vote cette délibération, Monsieur Alain BEDOS demande à l'assemblée s'il y a des questions.

*Pas de questions.*

Suite à ces échanges, Monsieur Alain BEDOS soumet la délibération :

Approbation du Compte Financier Unique communal 2025, telle que présentée qui **est approuvée à l'unanimité**.

Madame La Maire revient au sein du Conseil Municipal.

## 5. Rapport 2 : REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT

**Monsieur Alain BEDOS** présente le rapport.

Il expose les motifs :

Il est présenté les résultats de l'exercice 2025 qui se décomposent de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de la section de FONCTIONNEMENT à affecter	
	Recettes de l'exercice 2025	969 789.93 €
	Dépenses de l'exercice 2025	876 663.49 €
	Résultat de l'exercice 2025	93 126.44 €
	Résultats antérieurs reportés	485 023.69 €
	Résultat de clôture à affecter	578 150.13 €

INVESTISSEMENT	Résultat de la section d'INVESTISSEMENT	
	Recettes de l'exercice 2025	525 240.49 €
	Dépenses de l'exercice 2025	269 774.58 €
	Résultat de l'exercice 2025	255 465.91 €

	Résultats antérieurs reportés	-400 112.31 €
	Résultat de clôture à reprendre au compte 001 sur l'exercice 2026	-144 646.40 €
	Restes à réaliser en recettes	100 947.71 €
	Restes à réaliser en dépenses	123 462 .52 €
	Solde Restes à réaliser	-22 520.81 €
	Résultat de clôture avec restes à réaliser	-167 167.21 €
	Besoin de financement	167 167.21 €
	Excédent de financement	0

Le résultat de la section de fonctionnement, soit 578 150.13 € doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2025, qui sera inscrit au budget primitif 2026.

**Visas :**

**Vu** l'exposé des motifs,

**Vu** l'instruction de la M57 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

► **APPROUVER** et **DECIDER** les affectations suivantes :

Affectation du Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 et inscription au budget 2026 :		
Compte 001 Dépenses	Solde d'exécution d'investissement reporté	-144 646.40 €
Compte 1068 Recettes	Excédent de fonctionnement capitalisé	167 167.21 €
Compte 002 Recettes	Excédent de fonctionnement reporté	410 982.92 €
Restes à réaliser à inscrire en Investissement Dépenses au Budget 2026		123 462.52 €
Restes à réaliser à inscrire en Investissement Recettes au Budget 2026		100 941.71 €

Avant de soumettre au vote cette délibération, **Monsieur Alain BEDOS** demande à l'assemblée s'il y a des questions.

*Pas de question*

Suite à ces échanges, **Monsieur Alain BEDOS** soumet la délibération :

**REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT**, telle que présentée qui **est approuvée à l'unanimité**.

## 6. Rapport 3 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2026

Monsieur Alain BEDOS présente le rapport.

### Il expose les motifs :

La commune doit faire connaître aux services fiscaux, avant le 30 avril, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits (selon le cas) des impositions directes perçues à son profit.

A ce jour, la commune perçoit le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces taux permettent de dégager un produit prévisionnel de 625 000 € pour le budget de 2026.

Il est proposé de rester sur les taux de taxes locales suivant pour l'année 2026 :

TAXE	TAUX D'IMPOSITION COMMUNAL
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	35,35 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	48,32 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	15.60 %

### Visas :

**Vu** les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;

**Vu** l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2026,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

▶ **FIXER** les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

TFB : 35.35 %

TFNB : 48.32 %

THRS : 15.60 %

▶ **AUTORISER** Madame La Maire à signer tout document afférent aux dispositions de la présente délibération

Avant de soumettre au vote cette délibération, **Monsieur Alain BEDOS** demande à l'assemblée s'il y a des questions.

*Monsieur BEDOS soumet la possibilité d'augmenter la THRS l'année prochaine.*

*Monsieur DILLIES demande comment est placé la commune par rapport aux taux des communes avoisinantes. Monsieur BEDOS lui répond que les taux de la commune sont plutôt hauts par rapport à celles-ci.*

Madame LISI compare avec une commune voisine (PUGET SUR DURANCE) qui a fait le choix d'augmenter la THRS, au vu du nombre important de résidences secondaires.  
Madame FERRAT évoque qu'il serait intéressant de faire un ratio des résidences secondaires sur la commune.

Suite à ces échanges, Monsieur BEDOS soumet la délibération :

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2026, telle que présentée qui est approuvée à l'unanimité.

## 7. Rapport 4 : Vote du budget primitif communal 2026

Monsieur Alain BEDOS présente le rapport.

Il expose les motifs :

Malgré un contexte économique national incertain et une diminution des ressources extérieures, le budget primitif 2026 de la commune de La Bastidonne s'inscrit dans une dynamique à la fois prudente et ambitieuse. Il préserve une logique de développement et d'amélioration du cadre de vie des Bastidonnais. Il prévoit le lancement de projets structurants pour la commune, tout en assurant une gestion rigoureuse et adaptée aux réalités financières actuelles.

### Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement restent globalement stables sur leurs principaux postes.

Les recettes de fonctionnement sont, quant à elles, anticipées de manière prudente, dans l'espoir d'une exécution meilleure que celle prévue.

Il est important de souligner que sur le budget 2026, il a été intégré le résultat du budget annexe de lotissement du Castellet (suite à sa clôture au 31/12/2024).

Il conviendra de rester particulièrement attentif à l'évolution de l'exercice, notamment sur les mesures de restriction des recettes des collectivités décidées par l'État.

Il est présenté la synthèse du BP 2026 par le document Ma Com'une.

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
	BP 2025	BP 2026
charges à caractère général (011)	350 100,00 €	371 700.00 €
masse salariale (012)	490 800,00 €	493 200.00 €
atténuation de produits		
autres charges de gestion courante (65)	148 700,00 €	151 100.00 €
<b>total des dépenses de gestion courante</b>	<b>989 600,00 €</b>	<b>1 016 000.00€</b>
charges financières (66)	15 000,00 €	15 000.00 €

charges exceptionnelles (67)	20 000,00 €	4 000.00 €
dotations aux provisions (68)	10 000,00 €	1 125.00 €
atténuation de produit (014)	1 300,00 €	4 600.00 €
dépenses imprévues		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 035 900,00 €</b>	<b>1 040 725.00 €</b>
virement à la section d'investissement (023)	342 123,69 €	603 186.24 €
virement entre sections (042)	16 000,00 €	10 568.24 €
virement à l'intérieur de la section		
<b>total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>358 123,69 €</b>	<b>613 754.48 €</b>
résultat reporté		
<b>total général des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 394 023,69 €</b>	<b>1 648 511.24</b>
<b>RECETTES</b>		
	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>
atténuation de charges (013)	5 000,00 €	5 000.00 €
produits des services (70)	35 000,00 €	36 300.00 €
impôts et taxes (73)	737 000,00 €	741 000.00 €
dotations (74)	82 000,00 €	76 000.00 €
autres produits de gestion courante (75)	50 000,00 €	55 000.00 €
<b>total des recettes de gestion courante</b>	<b>909 000,00 €</b>	<b>913 300.00 €</b>
produits financiers		
produits exceptionnels (77)		
reprises de provisions		
total des recettes réelles		
recettes d'ordre		
résultat reporté	485 023,69 €	741 179.48 €
<b>total général recettes de fonctionnement</b>	<b>1 394 023,69 €</b>	<b>1 654 479.48 €</b>

## Investissement

L'année 2025 a vu la réalisation de plusieurs projets, parmi lesquels :

- La fin du projet de la voirie de Fontvieille,
- La rénovation des tennis et l'installation d'un nouvel aire de jeux pour les enfants,
- L'amélioration du cadre de vie et de sécurité (installation de barrières de protection, de silhouettes phosphorescentes, de radar pédagogique)

L'année 2026 comportera plusieurs projets d'envergure :

- Le projet majeur de réhabilitation complète du groupe scolaire, s'inscrivant dans une démarche globale de redynamisation du centre-bourg et visant à garantir un établissement scolaire adapté,

moderne et cohérent avec les besoins présents et futurs de la population. Ce projet se projette sur plusieurs années. L'année 2026 sera consacrée aux différentes études, diagnostics...

- Dans le cadre de la réhabilitation de la rue du Luberon, actuellement en péril et fermée à la circulation depuis plusieurs années, la commune a engagé un programme de travaux visant à consolider les structures existantes et à aménager durablement cette voie.
- L'aménagement du Jardin de l'Europe et la rénovation des fenêtres de la salle Mandela (isolation thermique et mise aux normes)

Ces investissements s'inscrivent dans une volonté de modernisation des infrastructures communales et d'amélioration du cadre de vie des habitants, tout en respectant les contraintes budgétaires imposées par la situation financière actuelle.

Investissement		
DEPENSES		
	BP 2025	BP 2026
<b>solde d'exécution reporté</b>	<b>400 112,31 €</b>	<b>144 646.40 €</b>
stock		
immo incorporelle (chap 20)	81 016,57 €	224 452.36 €
sub d'équipement (204)		
immo corporelle (chapitre21)	282 107,12 €	499 302.12 €
immo en cours (23)		
RAR		123 462.52 €
<b>total dépenses d'équipement</b>	<b>363 123,69 €</b>	<b>847 217.00 €</b>
<b>remboursement capital de l'emprunt</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>40 000.00 €</b>
<b>total général des dépenses d'investissement</b>	<b>803 236,00 €</b>	<b>1 031 863.40 €</b>
RECETTES		
	BP 2025	
subvention d'investissement		
emprunt		
RAR	240 002,00 €	100 941.71 €
<b>total recette d'équipement</b>		<b>100 941.71 €</b>
dotations	45 000,00 €	50 000.00 €
excédent de fonctionnement (1068)	160 110,31 €	167 167.21 €
<b>total des recettes financières</b>		<b>217 167.21 €</b>
opération pour compte de tiers		
Produits de cession d'immobilisation (024)		100 000.00 €
<b>total recettes réelles d'investissement</b>		<b>100 000.00 €</b>
virement de la section de fonctionnement (021)	342 123,69 €	603 186.24 €
opération d'ordre entre section (040)	16 000,00 €	10 568.24 €
<b>total des recettes d'ordre</b>		<b>613 754.48 €</b>
solde reporté		
<b>total général des recettes d'investissement</b>	<b>803 236,00 €</b>	<b>1 031 863.40 €</b>

En outre afin de permettre une gestion fluide du budget, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- ▶ **APPROUVER** le budget primitif 2026 de la commune tel que présenté ;
- ▶ **AUTORISER** les mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Avant de soumettre au vote cette délibération, Monsieur BEDOS demande à l'assemblée s'il y a des questions.

*Monsieur BEDOS se pose la question sur l'apport de la communauté de communes pour la commune. Madame La Maire lui répond que c'est surtout une question de mutualisation entre communes et qu'il est nécessaire de faire un point sur toutes les possibilités de mutualiser les besoins communaux avec COTELUB et les communes rattachées.*

*Monsieur DELESCLUSE dit que nous savons ce que cela coûte mais combien cela rapporte et demande ce qu'il se passerait si la commune quittait la communauté de communes.*

*Madame La Maire répond qu'il est impossible de quitter COTELUB, la commune étant rattachée à la communauté de communes.*

*Monsieur DILLIES demande de faire un programme pluriannuel sur les futures dépenses d'investissements.*

*Madame La Maire répond qu'il est effectivement prévu de faire un plan pluriannuel.*

*Il est souligné qu'il serait intéressant de voir comment se situe la commune par rapport à l'effectif communal.*

Suite à ces échanges, Monsieur BEDOS soumet la délibération :

Vote du budget primitif communal 2026, telle que présentée qui **est approuvée à l'unanimité.**

## 8. Rapport 5 : Attribution des subventions aux associations

**Mme Laurie BESSON** présente le rapport.

Elle expose les motifs :

Considérant les différentes demandes de subvention présentées par les associations, pour l'année 2026,  
Considérant l'examen des demandes,  
Considérant que les activités conduites sont d'intérêt local,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations selon la répartition suivante :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS					
	2025		2026		PRESIDENT
	DEMANDEE	ALLOUEE	DEMANDEE	PROPOSEE	
BASTIGRAINES	Pas de demande				Jérôme ALLONGUE

BASTIMOMES	1 800	1 600	6 700	2 000	Anouk ARZOUMANIAN
BIBLIOTHEQUE APERTO LIBRO	950	950	950	950	Anaïs CARPENA
AILES DES VENTS CALLIGRAPHIE	1850	1850	1 440	1 440	Bernard VAN MALLE
CLIC SOLEIL AGE	150	150	0	0	SEBBAH Didier
COOP SCOLAIRE	1 300	1 300	2 000	1 800	David MOREL
LA BASTIDONNE ANIMATIONS	980	900	0	0	Liliane RASTELLO WOODS
LA BASTIDONNE EVENEMENTS	12000	10500	12 000	10 000	Sonia DE LA CALADE
LA BASTIDONNE LOISIRS	600	600	600	600	Sylvie LEON
Collectif Bass'tidonne Sud Luberon	2500	500	3 000	500	Antoine PONCHAUX
LA SAUVI	300	200	300	50	Mme PLAINCHONT
SOCIETE DE CHASSE	300	300	300	300	Mathieu CASIMIRO
TOTAL	22 730	18 850	27 290	17 640	

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- ▶ **APPROUVER** les propositions d'attribution de subventions aux associations telles que présentées
- ▶ **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2026.

Avant de soumettre au vote cette délibération, Madame BESSON demande à l'assemblée s'il y a des questions.

*Madame LISI demande, au vu du montant alloué à LBE, quels évènements l'association a-t-elle prévu cette année ?*

*Madame BESSON évoque les événements : Théâtre, soirée moules, vide grenier, il ne faut pas oublier que la LBE est l'équivalent d'un comité des fêtes.*

*Monsieur BEDOS demande s'il y a un contrôle sur l'emploi de cette subvention.*

*Madame BESSON répond qu'il n'y a pas de contrôle, l'association soumet un état des lieux en fin d'année, aucun justificatif n'est demandé.*

*Madame LEON explique que la dotation pour les subventions est en baisse et les demandes des associations en hausse. Cependant, il ne faut pas oublier que la commune est soumise à des restrictions budgétaires et elle ne peut pas subvenir à toutes les demandes des associations.*

*Monsieur DILLIES évoque que la dotation aux associations correspond à 2% du budget de la commune.*

*Madame LEON sort de l'assemblée pour ne pas prendre part au vote.*

Suite à ces échanges, Madame BESSON soumet la délibération :

Attribution des subventions aux associations, telle que présentée qui **est approuvée à l'unanimité.**

## 9. Rapport 6 - Mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade

**Mme La Maire** présente le rapport.

Elle expose les motifs :

Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Par délibération n° 004-2026 en date du 05/03/2026, le conseil municipal a créé un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe, pour avancement de grade.

Par courrier en date du 02 avril 2026, la Sous-Préfecture a émis une observation sur la délibération « le besoin de la collectivité n'est pas démontré et seul l'avantage à l'agent bénéficiaire est établi. » Il est demandé au conseil municipal de retirer la délibération n°004-2026 pour défaut et de reprendre une délibération en tenant compte de cette observation.

L'agent exerce de manière autonome, l'ensemble des missions liés au poste, dont il est le seul titulaire, impliquant une forte responsabilité dans la continuité du service.

Par ailleurs, en qualité de maître d'apprentissage, il assume des fonctions d'encadrement et de transmissions des compétences. L'évolution de ses missions et le niveau de technicité justifient un avancement de grade, dans l'intérêt du service et afin de garantir la pérennité et la qualité de ses missions.

**Il est proposé de créer :**

- 1 poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelle principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (33 heures hebdomadaire)

**Il est proposé de modifier** en conséquence le tableau des effectifs, comme proposé en annexe.

**Visas :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** la délibération n°004-2026 du 05 mars 2026 portant mise à jour du tableau des effectifs

**Vu** le courrier de la Sous-Préfecture en date du 02 avril 2026 ;

**Conformément** à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**Vu** la nécessité de pourvoir aux besoins de la collectivité,

**Vu** le tableau des emplois,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- ▶ **Retirer** la délibération n°004-2026 du 05 mars 2026,
- ▶ **Approuver** la création d'un poste,
- ▶ **Actualiser** le tableau des effectifs ci-annexé,
- ▶ **Autoriser** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- ▶ **Inscrire** les crédits nécessaires au budget principal – Chapitre 012

Avant de soumettre au vote cette délibération, Madame La Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions.

*Pas de questions*

Suite à ces échanges, Madame La Maire soumet la délibération :

Mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade, telle que présentée qui **est approuvée à l'unanimité**.

#### 10. Rapport 7 - Désignation des délégués au Parc Naturel Régional du Luberon

**Mme La Maire** présente le rapport.

Elle expose les motifs :

Vu la délibération n°005-2026 en date du 20 mars 2026 d'élection du maire,

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner un nouveau délégué titulaire et un suppléant pour le Parc Naturel du Luberon afin de représenter la commune.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

► **APPROUVER** la désignation de :

- Titulaire : Mme Morgane VERBE, Conseillère Déléguée,
- Suppléant : M. Edouard DILLIES, Conseiller Municipal,

Pour représenter la commune de La Bastidonne au sein du Parc Naturel Régional du Luberon.

Avant de soumettre au vote cette délibération, Madame La Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions.

*Pas de questions*

Suite à ces échanges, Madame La Maire soumet la délibération :

Désignation des délégués au Parc Naturel Régional du Luberon, telle que présentée qui **est approuvée à l'unanimité**.

#### 11. Rapport 8 - Désignation d'un délégué à la commission d'attribution des logements – Grand Delta Habitat.

**Mme La Maire** présente le rapport.

Elle expose les motifs :

Vu la délibération n°005-2026 en date du 20 mars 2026 d'élection du maire,

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner un nouveau délégué afin de représenter la commune au niveau de la commission d'attribution des logements pour Grand Delta Habitat.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

► **APPROUVER** la désignation de :

- Mme Stella REYNAUD, 4<sup>ème</sup> Adjointe

Pour représenter la commune de La Bastidonne au sein de la commission d'attribution des logements pour Grand Delta Habitat

Avant de soumettre au vote cette délibération, Madame La Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions.

*Monsieur BEDOS demande si on a la liste des personnes éligibles aux logements sociaux sur la commune.*

*Madame LEON explique que la commune a un pourcentage de logement destiné et soumis à la commune. La commune compte 11 logements sociaux. Actuellement, il n'y a pas de logement vacant (un va surement être vacant prochainement). La liste est faite conjointement avec le prestataire et l'attribution du logement vacant se fait en commission.*

Suite à ces échanges, Madame La Maire soumet la délibération :

Désignation d'un délégué à la commission d'attribution des logements – Grand Delta Habitat, telle que présentée qui **est approuvée à l'unanimité**.

## 12. Rapport 9 - Désignation d'un délégué à la Mission Locale de l'Emploi Luberon

**Mme La Maire** présente le rapport.

Elle expose les motifs :

Vu la délibération n°005-2026 en date du 20 mars 2026 d'élection du maire,

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner un nouveau délégué afin de représenter la commune au niveau de la Mission Locale de l'Emploi Luberon.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

► **APPROUVER** la désignation de :

- Mme Magali FERRAT, 2<sup>ème</sup> Adjointe

Pour représenter la commune de La Bastidonne au sein de la Mission Locale de l'Emploi Luberon

Avant de soumettre au vote cette délibération, Madame La Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions.

*Madame La Maire explique que la mission locale concerne tous les jeunes de moins de 26 ans ou handicapés du bassin de Pertuis, et qu'il est nécessaire de reprendre contact avec eux.*

Suite à ces échanges, Madame La Maire soumet la délibération :

Désignation d'un délégué à la Mission Locale de l'Emploi Luberon, telle que présentée qui **est approuvée à l'unanimité**.

### 13. Rapport 10 - Désignation d'un délégué au Comité National d'Actions Sociales

Mme La Maire présente le rapport.

Elle expose les motifs :

Vu la délibération n°005-2026 en date du 20 mars 2026 d'élection du maire,

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner un nouveau délégué afin de représenter la commune au niveau du Comité National d'Actions Sociales.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- ▶ **APPROUVER** la désignation de :
    - Mme Stella REYNAUD, 4<sup>ème</sup> Adjointe
- Pour représenter la commune de La Bastidonne au sein du Comité National d'Actions Sociales

Avant de soumettre au vote cette délibération, Madame La Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions.

*Madame La Maire souligne que c'est Marina MARTIN qui représente les agents de la commune.*

Suite à ces échanges, Madame La Maire soumet la délibération :

Désignation d'un délégué au Comité National d'Actions Sociales, telle que présentée qui **est approuvée à l'unanimité.**

### 14. Rapport 11 - Désignation d'un délégué au Conservatoire de Musique Sud Luberon

Mme La Maire présente le rapport.

Elle expose les motifs :

- Vu la délibération n°005-2026 en date du 20 mars 2026 d'élection du maire,

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner un nouveau délégué afin de représenter la commune au niveau du Conservatoire de Musique Sud Luberon.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- ▶ **APPROUVER** la désignation de :
    - Mme Magali FERRAT, 2<sup>ème</sup> Adjointe
- Pour représenter la commune de La Bastidonne au sein du Conservatoire de Musique Sud Luberon

Avant de soumettre au vote cette délibération, Madame La Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Madame La Maire souligne que la commune bénéficie de cours pour les administrés et des cours au sein de l'école de la commune.

Suite à ces échanges, Madame La Maire soumet la délibération :  
Désignation d'un délégué au Conservatoire de Musique Sud Luberon, telle que présentée qui **est approuvée à l'unanimité**.

#### 15. Rapport 12 - Désignation des délégués au Syndicat d'Energie Vauclusien – SEV.

Mme La Maire présente le rapport.

Elle expose les motifs :

Vu la délibération n°005-2026 en date du 20 mars 2026 d'élection du maire,

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner un nouveau délégué afin de représenter la commune au niveau du Syndicat d'Energie Vauclusien – SEV .

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

▶ **APPROUVER** la désignation de :

- Titulaire : M. Didier VILLEMUS, 3<sup>ème</sup> Adjoint
- Suppléant : M. Didier AUCHOIX, Conseiller municipal

Pour représenter la commune de La Bastidonne au sein du Syndicat d'Energie Vauclusien – SEV

Avant de soumettre au vote cette délibération, Madame La Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions.

*Pas de question*

Suite à ces échanges, Madame La Maire soumet la délibération :  
Désignation des délégués au Syndicat d'Energie Vauclusien – SEV, telle que présentée qui **est approuvée à l'unanimité**.

#### 16. Rapport 13 - Désignation des délégués au Syndicat Mixte Forestier

Mme La Maire présente le rapport.

Elle expose les motifs :

Vu la délibération n°005-2026 en date du 20 mars 2026 d'élection du maire,

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner un nouveau délégué afin de représenter la commune au niveau du Syndicat Mixte Forestier.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

► **APPROUVER** la désignation de :

- Titulaire : M. Thierry DELESCLUSE, Conseiller délégué,
- Suppléant : M. Edouard DILLIES, Conseiller municipal

Pour représenter la commune de La Bastidonne au sein du Syndicat Mixte Forestier

Avant de soumettre au vote cette délibération, Madame La Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions.

*Madame La Maire invite les élus à prendre contact avec le syndicat.*

*Madame FERRAT demande s'il y a une adhésion.*

*Madame La Maire répond qu'il y a effectivement une adhésion calculée selon le nombre d'habitants. Ils sont là pour prendre en charge tous les travaux de débroussaillage des forêts communales.*

Suite à ces échanges, Madame La Maire soumet la délibération :

Désignation des délégués au Syndicat Mixte Forestier, telle que présentée qui **est approuvée à l'unanimité.**

#### **17. Rapport 14 - Désignation d'un délégué pour la Société Publique Locale Durance Pays D'Aigues**

**Mme La Maire** présente le rapport.

Elle expose les motifs :

Vu la délibération n°005-2026 en date du 20 mars 2026 d'élection du maire,

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner un nouveau représentant au sein de l'Assemblée Générale et de l'Assemblée spéciale de la SPL Durance Pays d'Aigues.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

► **APPROUVER** la désignation de :

- Madame Magali FERRAT, 2<sup>ème</sup> adjointe

Pour représenter la commune de La Bastidonne au sein de l'Assemblée Générale et de l'Assemblée spéciale de la SPL Durance Pays D'Aigues

Avant de soumettre au vote cette délibération, Madame La Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions.

*Pas de question*

Suite à ces échanges, Madame La Maire soumet la délibération :

Désignation d'un délégué pour la Société Publique Locale Durance Pays D'Aigues, telle que présentée qui **est approuvée à l'unanimité.**

## 18. Rapport 15 - Désignation d'un Correspondant Défense

**Mme La Maire** présente le rapport.

Elle expose les motifs :

Vu la délibération n°005-2026 en date du 20 mars 2026 d'élection du maire,

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la désignation d'un Correspondant Défense a été créée en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, cette fonction répond à la volonté d'associer tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armées-Nation. Ils relaient les informations relatives à ces questions auprès du Conseil municipal et des habitants de leur commune.

La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense ;
- le parcours citoyens ;
- la mémoire et le patrimoine.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- ▶ **APPROUVER** la désignation de :
    - Madame Magali FERRAT, 2<sup>ème</sup> adjointe
- En tant que Correspondante Défense

Avant de soumettre au vote cette délibération, Madame La Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions.

*Pas de question*

Suite à ces échanges, Madame La Maire soumet la délibération :

Désignation d'un Correspondant Défense, telle que présentée qui **est approuvée à l'unanimité**.

## 19. Questions diverses.

**Madame la Maire** propose de passer aux questions diverses et demande à l'assemblée s'il y a des questions ne touchant pas les délibérations.

*Pas de question*

## 20. Informations diverses

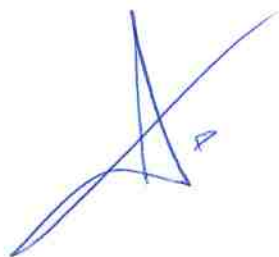
**Madame la Maire** propose de passer aux informations diverses.

*Monsieur BEDOS demande quand passera la délibération sur la modification du PLU.*

*Madame ARTILLAN répond qu'il est prévu que celle-ci passe au prochain conseil, pas de date butoir de passage en conseil mais date cohérente avec le projet.*

L'ordre du jour étant épuisé, **Madame la Maire** clôt la séance du Conseil Municipal à 19h42.

Edouard DILLIES  
Secrétaire de séance



Emma LEON  
Mme La Maire

